

— A une assemblée du Conseil Agricole de la Province de Québec tenue à Montréal le 8 mars 1872, et à laquelle assistaient treize membres du dit Conseil, une discussion s'engagea sur le *journalisme agricole*, et après un long débat sur cette question et sur l'opportunité d'avoir un organe officiel agricole. M. Lévêque, secondé par M. Blackwood: *résolu*: Que le Secrétaire reçoive instruction de donner avis aux MM. Duvernay, qu'au premier de Mai prochain la *Semaine agricole* cessera d'être l'organe officiel de ce Conseil, et qu'avec la cessation de la publication du journal cessera aussi l'allocation de mille piastres par année donnée par le Conseil à la *Semaine Agricole*.— Adopté.

RECETTES

Inhalation fétide

Bien des personnes se plaignent d'avoir l'haleine fétide, sans qu'on puisse souvent en accuser de mauvaises dents ou le manque de propreté de la bouche; les gencives et la muqueuse buccale sont parfaitement saines. La mauvaise odeur peut alors provenir des poumons ou du l'estomac, mais neuf fois sur dix elle a son origine dans l'estomac. Voici, dans ces cas, un remède simple, prompt et certain.

Prendre, trois heures après le repas, une cuillerée à café de la solution suivante:

Chlorate de potasse . . . 3¼ dragmes
Eau sucrée 3¼ onces

Se rincer en même temps la bouche avec cette solution.

Moyen pour obtenir trois récoltes du même plant de patates

Lorsque les patates sont arrivées à leur maturité, on déchausse la plante pour retirer les tubercules, sans arracher la tige; puis on couche cette tige, et on la recouvre par la terre provenant du déchaussement de la seconde plante, et ainsi de suite.

Un mois après, on fait le même travail, en reprenant la plante par où on a fini. La seconde récolte donne des patates plus grosses.

La troisième est moins abondante, et les tubercules sont de grosseur moyenne.

En examinant la tige des patates, on voit que chaque nœud présente un germe ou un petit tubercule formé. Or, en recouvrant la tige sans l'arracher, les germes se développent dans la terre ameublie par le travail d'extraction.

La preuve d'une méchante cause est de préférer des injures contre sa partie.

Quatre bonnes mères donnent le jour à quatre mauvais enfants: la sécurité, au danger; la richesse, à l'orgueil; la familiarité, au mépris; la vérité, à la haine.

ASSUREZ-VOUS

LA "CITOYENNE" DE MONTREAL

Compagnie d'Assurance sur la vie et contre les accidents. Président, Sir Hugh Allan; Gérant, Ed. Stark, éer.

4 avril 1872.

Jos. G. PELLETHIER, N. P.
Agent à Kamouraska

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Kamouraska

Une session de la Cour Criminelle pour le district de Kamouraska sera tenue, au Palais de Justice de Kamouraska, VENDREDI, le CINQUIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre des prisonniers détenus dans la prison commune de ce district, qu'ils soient alors et là présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste, et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coronaires, Connétables et officiers de la paix dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent person-

nellement avec leurs rôles, indictements et autres documents pour faire ce qui dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Bureau du Shérif,
Kamouraska, mars 1872.

V. TACHÉ,
Shérif.

ACTE DE LA FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de

JOSEPH DIONNE, de St. Denis et PIERRE DESSAINT, de St. Louis de Kamouraska, faisant commerce en société à St. Denis, dans le District de Kamouraska sous la raison sociale de "DIONNE et DESSAINT" Faillis.

LES faillis m'ont fait une cession de leurs biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à St. Denis, au lieu d'affaires des Faillis, MARDI, le SEIZE d'AVRIL courant à ONZE heures et DEMIE A. M. afin de recevoir un état de leurs affaires et de nommer un syndic.

J. ERZ. POULIOT,
Syndic Provisoire.

Rivière-du-Loup, (en bas) 2 avril 1872

TERRE A VENDRE

Le soussigné nous prie d'annoncer qu'il vendra une magnifique terre, avec bâtisses, animaux, instruments d'agriculture, etc.

Elle est située au Détour du Lac Témiscouata, sur un site le plus pittoresque, au bord même du lac. Cette propriété peut à juste titre être appelée une *ferme-modèle*. Ceux qui auraient intention de devenir propriétaires d'une exploitation agricole qui ne la cède en rien, en fait d'amélioration, ne devraient pas retarder à s'adresser directement au soussigné pour connaître les conditions de vente.

EDMOND TÊTU,
Détour du Lac Témiscouata.

MOULINS A COUDRE DE BANNER

Prix variant de \$5 à \$10, \$25, \$40, et \$60.

Chaque Cultivateur tant soit peu à l'aïse devrait s'empresser d'acheter un des célèbres Moulins à Coudre de Banner, manufacturés par la Compagnie des Moulins à Coudre de Banner, à

SHERBROOKE, P. Q.,

à des conditions faciles, en payant un parti du prix comptant et la balance par paiements mensuels.

C'est le moulin à coudre le plus simple et le plus facile à mettre en opération. C'est aussi celui qui fait le moins de bruit de tous les moulins construits jusqu'à ce jour. Rien dans le mécanisme pour embarras-ser les Dames.

Chaque famille devrait avoir le sien.
M. J. Belleau, marchand, a accepté l'agence à la Rivière-Quelle pour la vente de ces moulins à coudre.

On peut aussi se procurer ces différents moulins à coudre à Ste. Anne de la Pocatière, en s'adressant au Propriétaire de la *Gazette des Campagnes*.

S'adresser par lettre à JOHN RUTHVEN, agent-voyageur général, à la Rivière-du-Loup, comté de Témiscouata.

APPRENTIS DEMANDÉS

DEUX jeunes gens de 16 à 17 ans, trouveraient de l'emploi comme apprentis typographes, en s'adressant au soussigné Editeur-Propriétaire de la *Gazette des Campagnes*, à Ste. Anne de la Pocatière.—FIRMIN H. PROULX.